Office européen de police, Europol: protocole à la Convention sur le blanchiment d'argent. Initiative Danemark

2002/0814(CNS) - 02/07/2002 - Proposition législative initiale

OBJECTIF : établir un protocole à la Convention EUROPOL. CONTENU : la proposition, présentée sur initiative danoise, vise à établir sur la base de l'article 43, un protocole modificatif à la convention EUROPOL. Ce projet de protocole viserait en particulier à prévoir la coopération renforcée des États membres lors d'enquêtes criminelles transfrontières. Dans ce contexte, il est prévu : - de donner à EUROPOL le soutien nécessaire et les moyens utiles pour lui permettre de jouer efficacement son rôle pivot dans la coopération policière européenne; - d'apporter à la Convention EUROPOL les modifications requises aux fins de renforcer l'appui opérationnel qu'EUROPOL fournit aux autorités nationales; - de donner à EUROPOL le soutien nécessaire pour qu'il puisse remplir sa tâche en matière de prévention de la criminalité, d'analyse et d'enquêtes criminelles à l'échelle de l'Union.